



Ass-mat harcelée, insultée et tapée par sa collègue

Par **han onyme**, le **26/02/2019** à **22:41**

Bonjour, rnrnUne amie travail en mam, (maison d'assistantes maternelles)rnSe fait harceler et insulter par sa collègue, rnpuis a reçu 3 coups de poings au visage. rnCoups qui, à l'heure actuelle entraîne toujours à arrêt car le nerf optique est comprimé. Elle a perdue de la vision.rnLe légiste n'a pas encore donné son bilan, il devrais y avoir plus de 9 ITT.rnrnLa pmi ne veut rien faire, son contrat le plus long comprend qu'elle n'y retourne pas et ne veux pas la licencier non plus. rnrnQue faire ?

Par **CarolineDenambride**, le **06/03/2019** à **15:19**

Bonjour, rnrnEn premier lieu, il conviendrait de "porter plainte" et d'adresser une lettre de mise en demeure à l'agresseur afin qu'il cesse ses agissements sous peine de saisir le Tribunal (civil) aux fins d'obtenir réparation des préjudices subis. rnrnrnTrès cordialement, rnrnCaroline DENAMBRIDE rnAvocate au Barreau de LYON rndenambride-avocat.com

Par **morobar**, le **06/03/2019** à **18:46**

Bonjour,rnIl faut d'une part déposer plainte et mettre en mouvement l'action publique.rnIl faut aussi faire qualifier ou requalifier l'arrêt de travail comme faisant suite à un accident du travail.rnSon (ses) employeurs seront donc aussi mis devant leurs responsabilités.